

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/03/2022

Dossier complet le :

11/03/2022

N° d'enregistrement :

2022_6140

1. Intitulé du projet

Reprise de l'atelier avicole (poulets de chair) et modification du type d'élevage (poulettes futures repro).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LOGIE AURELIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LOGIE AURELIE, gérante

RCS / SIRET

E N C O U R S

Forme juridique

EI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation : installation soumise à la rubrique 3660 a) de la nomenclature ICPE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

MME. AURELIE LOGIE s'installe sur l'exploitation en avril 2022. Elle a repris l'exploitation agricole de Monsieur LOGIE Michel

Cette structure possède un site localisé 2, Rue des trois fermes 59181 STEENWERCK. Elle est autorisée à exploiter 43 400 poulets de chairs (arrêté du 14/05/1999).

Depuis cet date, il n'y a eu aucune modification

Le projet consiste au changement de dénomination de l'entreprise ainsi que la modification de la production du site. L'élevage sera des poulettes futures reproductrices au lieu des poulets de chairs actuellement. De plus l'effectif sera de 43 000 poulettes futures repro, une légère diminution.

Le plan d'épandage sera mis à jour, avec une modification du type d'effluent (fientes de poulettes futures repro).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont d'une part la reprise de l'élevage par Madame Aurélie LOGIE, et d'autre part la modification du type d'élevage. L'élevage de poulets de chairs appartenant à Monsieur Michel LOGIE sera modifié en production de volailles de type poulettes futures repro par Madame LOGIE Aurélie, sa fille.

Le pétitionnaire souhaite également moderniser ses bâtiments d'élevage afin d'avoir un outil de travail performant, compétitif et limitant les impacts environnementaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les bâtiments d'élevages existant seront rénovés (ventilation performante, éclairage LED, circuit d'assiette).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'élevage comptera 43 000 places de poulettes futures repro sur les 2 bâtiments
La production sera réalisée sur 2,2 lots par an, soit environ 94 600 poulettes par an (mortalité de moins de 3 %).

Le fumier de volailles et les eaux de lavage seront épandus sur le parcellaire de LOGIE MICHEL et de 2 exploitations tierces.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de modification d'une installation soumise à autorisation sera déposé en Préfecture.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment d'élevage existant	1190 m ² intérieur (1 020 m ² + 1170 m ²)
Surface d'épandage après projet	83,85 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

2, Rue des trois fermes 59181
STEENWERCK. Parcelle cadastrée
YW 40.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 77' 30 " 48E Lat. 5 0° 69' 26 " 08N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Monsieur LOGIE Michel a été autorisé, par arrêté préfectoral en date du 14/05/1999, à exploiter un élevage avicole de 43 400 poulets de chairs. Madame LOGIE Aurélie reprend le site d'exploitation et l'effectif volailles autorisé et souhaite changer de production par des poulettes futures repro, avec une légère diminution d'effectif (43 000 poulettes futures repro).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en projet est localisé à 380 mètres de la ZNIEFF de type I : "Bocage alluvial de la Grande Becque à Steenbeck et Prés du Moulin Madame à Sailly-sur-la-Lys" .
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de STEENWERCK est soumise par un PPRN Inondation. Le PPRN Inondation sur la commune de STEENWERCK a été prescrit le 24/07/2000 et approuvé le 21/07/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en projet n'est pas localisé dans un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 4,5 km au Nord du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site dispose d'un forage pour le besoin en eau sur l'exploitation (abreuvement des volailles et lavage des bâtiments). La consommation était de 1500 m3/an avant projet et sera de 1500 m3/an après projet. Elle restera identique. L'eau est et sera prélevée ans la nappe souterraine FRAG314 Sables du Landénien des Flandres.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sanitaire est maîtrisé par le fait que les volailles n'ont pas de parcours extérieur, par la mise en place de plans de nettoyage et de désinfection et par un suivi vétérinaire précis.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité engendre des arrivées de poids lourds pour la livraison des aliments et des poussins, ainsi que des départs de camions de volailles et d'engins agricoles pour l'épandage du fumier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les ventilateurs des bâtiments d'élevage avicole peuvent générer des émissions sonores, notamment en période de forte chaleur. Le trafic pouvant générer des émissions sonores sera réduit avec la production de poulettes futures repro.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments d'élevage sont susceptibles d'émettre des odeurs dans l'air, provenant de la litière. La litière sera conservée sèche et réa au besoin, afin de limiter l'émission d'odeurs. Les ventilateurs en toiture permettent une bonne diffusion des molécules dans l'air. Les tiers les plus proches du bâtiment en projet dans le sens des vents dominants étant localisés à plus de 350 mètres, ils ne seront pas impactés par des nuisances odorantes. Les épandages de fumier seront suivis d'un enfouissement dans les 4 heures, limitant fortement les émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un élevage de volailles émet des polluants dans l'air tels que de l'ammoniac, des particules fines et des gaz à effet de serre. L'éleveur met en place de nombreuses mesures afin de limiter au maximum les émissions : enfouissement rapide du fumier, matériel économe en énergie, litière sèche, approvisionnement local en aliments...</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Du fumier de volailles et des eaux de lavage sont produits. Le fumier est stocké en bout de champ, puis épandu sur le parcellaire d'épandage. Les eaux de lavage sont stockées dans des cuves étanches puis également épandues. Le plan d'épandage est présenté dans les annexes supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des cadavres d'animaux sont générés et ramassés par la société d'équarrissage. Tous les déchets sont stockés de manière à ne présenter aucun risque de pollution des sols et des eaux et sont enlevés par des filières agréées. Aucun déchet dangereux ne sera produit par l'éleveur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

9 élevage de porcs soumis à enregistrement, 1 élevage de bovins soumis à enregistrement ,1 soumis à autorisation et un élevage de volailles soumis à autorisation sont localisés sur la commune de Steenwerck.
Ces élevages émettent des polluants atmosphériques (GES, ammoniac, poussières) qui peuvent se cumuler avec ceux émis par le site en projet. Ils doivent également épandre des effluents d'élevage dans le secteur. Les éléments fertilisants peuvent se cumuler en cas de surfertilisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De nombreuses mesures, dont les Meilleures Techniques Disponibles, sont mises en place sur le site d'élevage, dans le but de limiter les impacts sur l'environnement : alimentation multiphase, pipettes d'abreuvement et godets récupérateurs, laveur haute pression, vérification des consommations d'eau et du dispositif d'abreuvement, matériel économe en énergie, système de chauffage et de ventilation performants, rejet de l'air en toiture permettant une bonne diffusion, bâtiments d'élevage fermés, bien isolés, lavés et désinfectés à chaque vide sanitaire, capacités de stockage suffisantes, stockages des produits à risque et des déchets sur des aires étanches ou dans des armoires fermées.

La surface d'épandage sera identique puisque la surface est suffisante et amènera une pression azotée de 103.7 unité d'N/ha. Le fumier de volailles sera épandu à l'aide d'un épandeur à hérissons verticaux muni d'une table d'épandage. L'épandage sera suivi par une incorporation rapide dans le sol, limitant la propagation d'odeurs. L'épandage sera réalisé selon les bonnes pratiques agricoles et selon un plan de fumure adapté, limitant les risques de fuite des éléments (nitrates notamment) dans le sol et vers les eaux. La pression d'azote moyenne était de 94.2 kg N/ha avant projet et sera de 103.7 kg N/ha soit marginalement supérieure à l'avant projet, restant inférieure au seuil des 170 kg N/ha.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de Aurélie LOGIE devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

Il induit en effet peu de modifications du site d'élevage actuel.

Le plan d'épandage dispose d'une grande surface, avec une pression azotée faible (103.7 kg N/ha).

De nombreuses mesures sont mises en place sur tous les bâtiments d'élevage pour limiter les impacts sur l'environnement et sur les tiers.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Plan d'épandage (parties 6.1 et 6.4 du CERFA) :

7-1. Périmètre d'épandage

7-2. Liste des îlots

7-3. Cartes des exclusions

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

STEENWERCK

le,

11/03/2022

Signature

